

OBJET DE LA DECISION :

STADE ISSANCHOU – PHASE 1 – TRAVAUX DE RENOVATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL), DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) DE LA REGION OCCITANIE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECISION**N° 245 /2026****Le Maire de la Commune de Montauban ;**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération n°38 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 prise en application de cet article ;

Dans le cadre de sa politique de développement des équipements sportifs de proximité et de requalification des quartiers urbains, la Commune de Montauban porte un projet de rénovation du stade d'Issanchou, situé au cœur d'un quartier résidentiel et à proximité immédiate d'établissements scolaires.

Aujourd'hui, cet équipement vieillissant ne permet plus de répondre pleinement aux besoins des usagers et des associations sportives locales. La municipalité souhaite ainsi le transformer en un équipement moderne, accessible et adapté aux pratiques actuelles.

Ce projet vise à améliorer les conditions de pratique sportive, à favoriser l'accès au sport pour tous et à renforcer l'offre d'équipements de proximité au bénéfice des habitants, des scolaires et des clubs locaux, notamment de l'Olympique Montalbanais.

Au-delà de son intérêt sportif, cette opération constitue un véritable levier de valorisation du quartier d'Issanchou en contribuant à son attractivité, au développement du lien social et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Cette opération sera réalisée à compter du mois de juillet 2026, pour un coût estimé à 1 255 033.80€ hors taxes. Elle peut faire l'objet de cofinancements sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

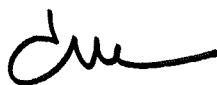
Dépenses		Recettes	
Travaux terrain	1 127 521.80 €	Etat – DSIL (30%)	376 510.14 €
Travaux éclairage	127 512.00 €	FAFA (3.98%)	50 000.00 €
		Région Occitanie (15%)	188 255.07 €
		Département (15%)	188 255.07 €
		Commune de Montauban (36.02%)	452 013.52 €
TOTAL	1 255 033.80 €		1 255 033.80 €

Au regard de ces éléments ;

DECIDE :

- d'approuver le projet cité en objet ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessus ;
- de solliciter des co-financements auprès de l'Etat, du FAFA, de la Région Occitanie, du Département sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions ;

Montauban, le 03 Juin 2026



**Le Maire,
Didier LALLEMAND**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

De sa publication et/ou notification le : **11 JUIN 2026**